


Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2002/2152(INI)
Procédure terminée	
Bilan de cinq années de stratégie européenne pour l'emploi	
Sujet 4.15.02 Lignes directrices, actions, fonds pour l'emploi	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales		24/01/2002
		GUE/NGL SCHMID Herman	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	FEMM Droits de la femme et égalité des chances (Commission associée)		10/07/2002
		PPE-DE MANN Thomas	

Evénements clés			
05/09/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/09/2002	Vote en commission		Résumé
11/09/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0301/2002	
24/09/2002	Débat en plénière		
25/09/2002	Décision du Parlement	T5-0442/2002	Résumé
25/09/2002	Fin de la procédure au Parlement		
14/11/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2002/2152(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57; Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Document annexé à la procédure	COM(2002)0416	17/07/2002	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A5-0301/2002	11/09/2002	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T5-0442/2002 JO C 273 14.11.2003, p. 0131-0192 E	25/09/2002	EP	Résumé
Comité des régions: avis	CDR0015/2003 JO C 244 10.10.2003, p. 0046-0049	09/04/2003	CofR	

Bilan de cinq années de stratégie européenne pour l'emploi

OBJECTIF : dresser le bilan de cinq années de Stratégie européenne pour l'emploi (SEE). CONTENU : la présente communication entend faire le bilan de 5 années de SEE sur la base d'une évaluation globale des performances du marché du travail de l'UE et d'une évaluation des actions mises en oeuvre par les États membres au titre du processus dit "de Luxembourg". Le document examine également les principaux aspects qui devront être pris en considération lors de la redéfinition de la stratégie future. Ces dernières années, les performances du marché du travail de l'UE se sont visiblement améliorées avec plus de 10 millions de nouveaux emplois créés depuis 1997 (dont 6 millions occupés par des femmes) et un recul du chômage de 4 millions d'unités, tandis que la population active a continué d'augmenter de 5 millions d'unités. L'évaluation confirme le caractère structurel de ces améliorations à travers les réductions des niveaux de chômage structurel, une croissance économique à plus forte intensité d'emploi et une réaction plus rapide du marché du travail aux évolutions économiques et sociales. Plusieurs évolutions spécifiques sont mises en évidence : - les politiques de l'emploi et le rôle des services publics de l'emploi ont été redéfinis à l'appui d'une approche active et préventive; - dans certains États membres, les systèmes d'imposition et d'allocations ont été adaptés conformément aux principes d'activation; - la fiscalité du travail a amorcé une évolution plus favorable à l'emploi; - les systèmes d'éducation et de formation sont de plus en plus adaptés aux besoins du marché du travail; - la modernisation de l'organisation du travail a progressé, notamment à travers des aménagements du temps de travail et des contrats de travail plus flexibles; - l'intégration de la dimension d'égalité s'est généralisée, avec diverses initiatives en vue de réduire les écarts entre les femmes et les hommes; - de nouveaux paradigmes communs tels que l'éducation et la formation tout au long de la vie et la qualité du travail ont été reconnus comme priorités d'action, et on a observé un début de convergence dans ces domaines. Au-delà de cette convergence générale, la méthode de coordination ouverte du processus de Luxembourg a démontré sa valeur ajoutée en favorisant les partenariats et de nouvelles méthodes de travail, tant au niveau national que communautaire. Malgré les progrès réalisés, des défis importants doivent encore être relevés, surtout pour faire face à l'évolution démographique, à l'apparition de goulets d'étranglement, aux disparités régionales en matière de performances, à la restructuration économique et sociale continue, à la mondialisation et à l'élargissement. Dans ce contexte, la communication souligne l'importance d'accroître les investissements en capital humain et de promouvoir le vieillissement actif, entre autres grandes priorités pour la future SEE. En outre, elle détermine quatre grandes priorités à prendre en compte dans le cadre de la réforme de la SEE: - fixer des objectifs clairs pour répondre aux défis politiques; - simplifier les lignes directrices sans nuire à leur efficacité; - améliorer la gouvernance et le partenariat dans la mise en oeuvre de la stratégie; - assurer plus de cohérence et de complémentarité avec d'autres processus européens importants, notamment les grandes orientations de politique économique. ?

Bilan de cinq années de stratégie européenne pour l'emploi

La commission a adopté à l'unanimité le rapport d'initiative de M. Herman SCHMID (GUE/NGL, S) sur la communication de la Commission sur le bilan de cinq années de stratégie européenne pour l'emploi (SEE). Les députés constatent que la SEE a été très efficace, mais qu'il est maintenant temps d'ouvrir un débat plus large et plus axé sur le changement. L'actuelle structure en piliers a atteint son objectif, mais elle a été dépassée progressivement par l'évolution de la politique. Il est donc demandé à la Commission de remplacer cette structure et de simplifier les lignes directrices en matière d'emploi. La commission estime également que la méthode ouverte de coordination doit être révisée. Elle souligne que le plus grand problème à traiter est le manque de transposition de la SEE aux niveaux où les décisions en matière d'emploi sont adoptées. Pour améliorer cette situation, les députés proposent que les parlements nationaux adoptent les plans d'action nationaux. Ainsi, le plan d'action national serait mieux intégré au niveau national, et les responsabilités économiques découlant du plan d'action seraient dûment prises en compte. Par ailleurs, la Commission est invitée à proposer des modifications de la SEE de manière à en faire un processus à plusieurs niveaux au sein duquel il y a plus d'interaction entre les différents acteurs sur les différents plans (national, régional, européen). Le rapport attire l'attention également sur d'autres points dont il faudra tenir compte dans la révision de la SEE, tels que : le renforcement des stratégies d'emploi destinées à développer les marchés de travail locaux et régionaux ; la précision et le renforcement du rôle des partenaires sociaux ; et l'encouragement et la protection de l'emploi des femmes. ?

Bilan de cinq années de stratégie européenne pour l'emploi

En adoptant le rapport d'initiative de M. Herman SCHMID (GUE/NGL, S) sur la communication de la Commission sur le bilan de cinq années de stratégie européenne pour l'emploi (SEE), le Parlement européen se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé du 11 septembre 2002). Pour l'essentiel, la Plénière demande, comme la commission au fond, que la méthode ouverte de coordination soit révisée et que la Commission modifie la SEE de manière à en faire un processus à plusieurs niveaux au sein duquel il y

aurait davantage d'interactions entre les différents acteurs de la stratégie aux plans national, régional et européen, y compris avec les ONG et les autres acteurs de la société civile. La Plénière a également demandé que les pays candidats soient associés au processus et à la méthode ouverte de coordination. Elle en outre insisté sur la nécessité d'adopter, tant au niveau européen que national, des objectifs ambitieux liés à des indicateurs précis permettant de mesurer le degré d'efficacité des États membres en ce qui concerne la mise en oeuvre de la SEE. La Plénière a également soulevé le lourd problème du chômage en demandant à la Commission de mettre l'accent sur la création d'emplois via de vastes partenariats, y compris pour assurer des emplois de qualité. Enfin, la Plénière s'est émue dans la situation particulièrement préoccupante des femmes dont le taux d'emploi est de quelque 17% inférieur à celui des hommes et demande aux États membres de prendre des mesures en vue de favoriser l'emploi et la formation des femmes, tout en leur permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale. ?